

Nous continuons à vous accompagner durant le confinement

Nous mettons tout en oeuvre pour vous accueillir en toute sécurité.

1. **Nous vous accueillons essentiellement sur rendez-vous** : ils peuvent être pris par téléphone ([01.71.86.35.36](tel:01.71.86.35.36)) ou via notre site Internet : [cliquez ici](#)
2. **Horaires d'ouverture : 9h à 12h30 et 13h30 à 16h30 ; fermeture le jeudi.**
3. **Le port du masque est obligatoire pour accéder à nos locaux.**
4. **Du gel hydroalcoolique vous sera proposé à l'entrée pour la désinfection des mains.**
5. **Une fois à l'intérieur, nous vous prions de respecter les gestes « barrière ».**

Toute l'équipe vous remercie de votre pleine participation à ces mesures visant à assurer la sécurité de tous.

135 euros d'amende pour tout déplacement sans attestation

Pour vous rendre à la mission locale lorsque vous avez rendez-vous, vous devez obligatoirement vous munir d'une pièce d'identité et d'une attestation, numérique ou papier, sous peine de devoir payer une amende de 135 euros. Il faut cocher la case « *Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public* ». Les attestations sont téléchargeables sur le site du ministère de l'Intérieur : [cliquez ici](#)

Des services à distance pour éviter de vous déplacer

Vous pouvez désormais avoir un entretien avec votre conseiller par téléphone ou par visioconférence, ou le contacter par e-mail ou par notre site Internet. Pour plus d'informations, nous appeler au : [01.71.86.35.36](tel:01.71.86.35.36) / Remplir un formulaire de contact : [cliquez ici](#) . **S'inscrire en ligne : [cliquez ici](#).**

#Restezchezvous #Stayathome #Fiquenemcasa # 